

Saint-Georges, le 17 novembre 2005

Erablière Lapierre inc.  
99, rue de l'Escale  
Saint-Ludger  
G0M 1W0

Reçu le 23 NOV. 2005

N° de client : 705798  
Année de participation : 2003

**Objet : Participation au Programme Canadien de stabilisation du revenu agricole ( PCSRA)**

Madame, Monsieur,

La Financière agricole a étudié votre admissibilité à participer au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) pour l'année de participation 2003. Ainsi, sur la base des renseignements dont nous disposons pour votre dossier, vous n'êtes pas admissible à ce programme pour l'année 2003 puisque vous ne respectez pas une des conditions d'admissibilité qui veut que la mise en marché de vos produits soit effectuée conformément aux règlements et aux conventions en vigueur dans le cadre de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, L.R.Q..c. M-35.1.

Il vous sera toutefois possible de participer au PCSRA pour l'année 2004 dans la mesure où votre entreprise règle le litige avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour l'année 2004.

Vous avez la possibilité de demander la révision de cette décision dans les quatre-vingt-dix jours suivant la réception de cette lettre. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à votre centre de services, dans le délai prescrit.

Pour toute demande d'information supplémentaire, nous vous invitons à contacter votre conseiller ou conseillère.



Rosaire Ouellet,  
directeur régional

c.c. M. André Houle, Direction du Traitement du PCSRA

**La Financière agricole**  
**Centre de services Saint-Georges**  
11500, 1re Avenue  
Bureau 110  
Saint-Georges G5Y 2C3  
Téléphone : (418) 226-3110  
Télécopieur : (418) 226-3500  
Courriel : [saint-georges@fadq.qc.ca](mailto:saint-georges@fadq.qc.ca)

**Pour information :**  
1 800 749-3646  
[www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca)